



## Rapport du Conseil communal au Conseil général

concernant

### un crédit d'engagement de 264'000 francs pour la réalisation de mesures de ralentissement du trafic entre le quartier Paul-Vouga et le carrefour Epagnier-Maupré

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

#### 1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite votre Autorité afin de vous proposer quelques solutions en vue de résoudre de manière efficace la problématique de la vitesse excessive entre le quartier Paul-Vouga et le carrefour Epagnier-Maupré, route qui est parfois confondue avec un circuit de course.

En effet, suite à diverses plaintes des habitants des quartiers concernés ainsi que la motion déposée lors de la séance du Conseil général du 24 septembre 2015, le Conseil communal a entrepris plusieurs démarches et a notamment mandaté courant février 2016 les bureaux RWB-CITEC afin de réaliser une étude des diverses problématiques se trouvant dans le secteur en y apportant des solutions d'amélioration en termes de sécurité et de vitesse. Il est en effet à craindre que la construction de nouveaux locaux dévoués aux petites entreprises et l'extension du quartier Paul-Vouga, intensifie le sentiment d'insécurité dans ce secteur.

#### 2 Développement

Courant septembre 2016, le bureau d'étude a remis un projet d'assainissement avec une estimation de coûts de réalisation qui portait sur l'ensemble des mesures y compris le mandat de direction des travaux se montant à 1'250'000 francs. Le projet nécessitant un investissement trop important en regard à la capacité financière de la commune a été revu de façon à réduire les coûts tout en gardant l'essentiel des mesures proposées. En effet, le projet initial comportait des propositions intéressantes qui ont pu être étudiées à l'interne nous permettant ainsi d'affiner les mesures proposées tout en les rendant plus sobres et moins envahissantes.

Nous nous sommes donc concentrés sur l'essentiel tout en intégrant l'installation d'un nouvel arrêt de CarPostal au carrefour Paul-Vouga qui, par ailleurs, contribuera au ralentissement du trafic dans ce secteur. De même au carrefour Epagnier-Maupré où un tel arrêt existe déjà et qu'il s'agit de mettre en conformité.

#### 3 Travaux projetés

Le principe d'un aménagement simple et sobre, nous permet à moyen terme de sécuriser nos routes tout en réduisant les nuisances sonores pour les riverains, dues à la vitesse excessive de certains véhicules tout en offrant une meilleure protection aux usagers de la mobilité douce.

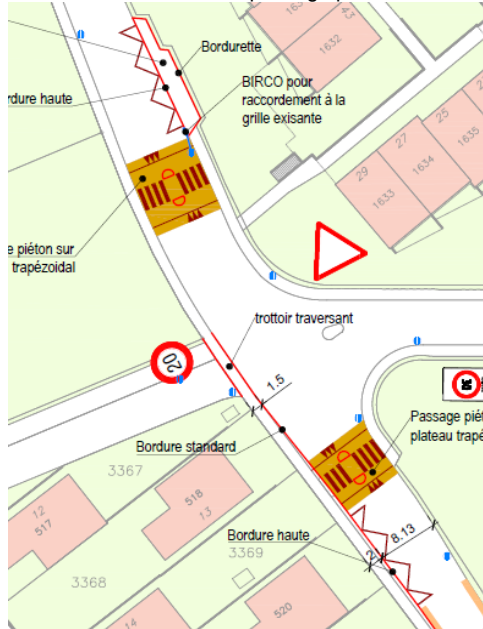
Périmètre et zones prévues pour la réalisation des mesures (source SITN)



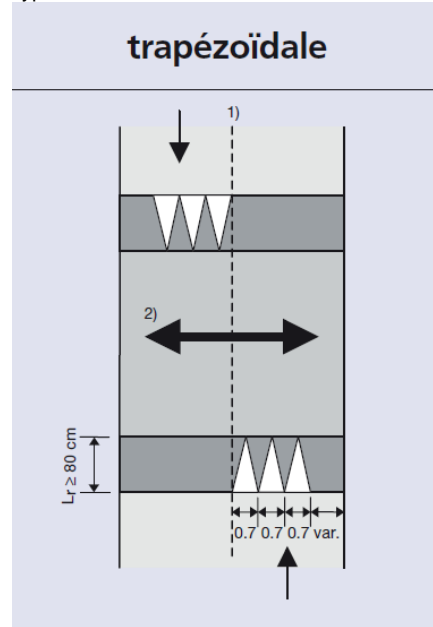
### 3.1 Carrefour Paul-Vouga

Comme vous pourrez le constater sur l'image ci-dessous, nous avons opté pour le maintien des deux passages piétons avec îlot central et une surélévation (décrochement vertical de forme trapézoïdale) sur chacun d'entre eux. De plus, la réhabilitation des arrêts de CarPostal prévue à fin 2017, figurant sur la présente image, est une raison supplémentaire de réaliser une telle installation.

Double surélévation avec passage piétons



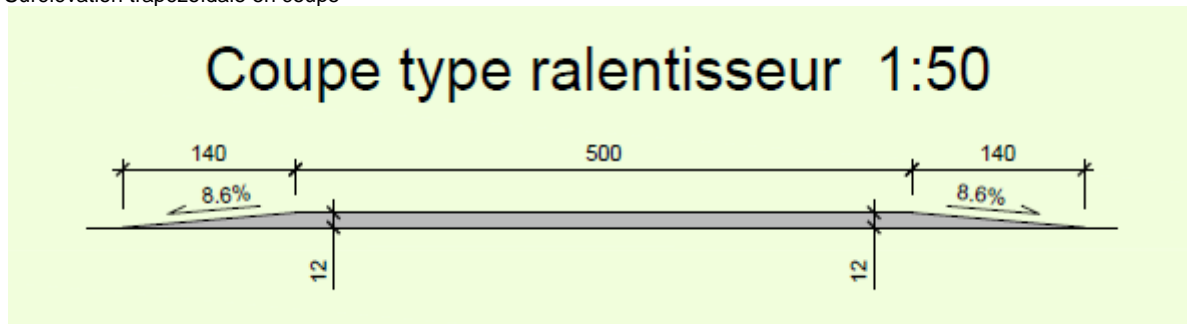
Type de surélévation



Les surélévations se trouvant sous les deux passages piétons permettront de faire ralentir les véhicules venant de part et d'autre et marqueront une première mesure de ralentissement dans ce secteur. Par ailleurs, le quartier est amené à se développer ces prochaines années avec la construction à terme de 62 habitations.

Comme vous pouvez le constater sur l'image ci-dessous, les ralentisseurs prévus pour l'ensemble des mesures seront identiques et respectent les normes en lien avec la vitesse. Ce procédé est un bon compromis permettant à la fois de faire ralentir les véhicules de manière suffisante afin de faire respecter les limitations de vitesse en place.

Surélévation trapézoïdale en coupe



### 3.2 Passage piétons au bout du cheminement piétonnier

Ci-après, il est prévu de réaliser un passage piétons au profit du cheminement piétonnier traversant le futur quartier. Ce passage est prévu dans le cadre du projet de construction des 62 habitations et sera réalisé au terme du projet.

En effet, le projet de plan de quartier est grevé d'une servitude de passage publique à pied au profit de la commune. Ce passage traverse l'ensemble du quartier, du Nord au Sud et d'Est en Ouest et a pour conséquence la création du passage piétons tel qu'indiqué sur l'image suivante ainsi que son positionnement qui est établi en relation avec la construction des futurs habitations.

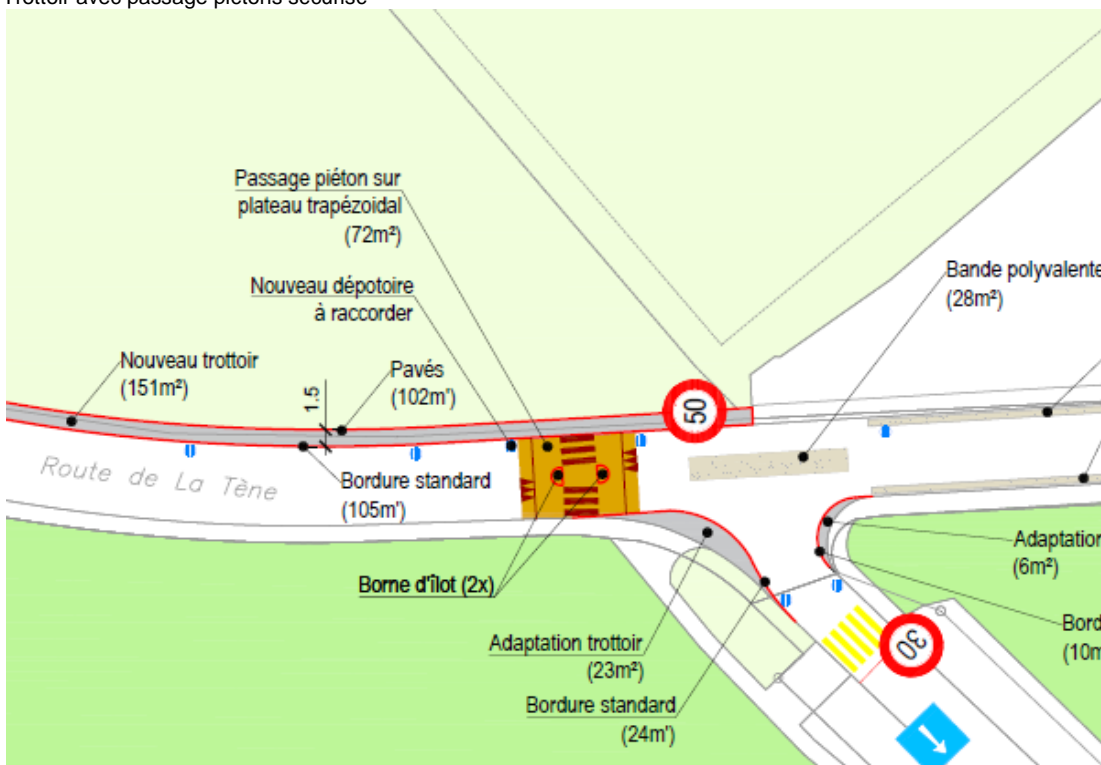
Passage piétons devant le PQ Paul-Vouga



### 3.3 Cheminement piétonnier et accès à la zone touristique

Comme évoqué plus haut, ce projet ne se cantonne pas à faire ralentir les véhicules mais englobe également une vision d'ensemble permettant de donner un plus à la population et aux touristes, particulièrement en été. C'est à cet effet que nous envisageons de créer un trottoir au Nord de la route, permettant ainsi de donner la possibilité aux promeneurs actuels et futurs, notamment les futurs habitants du quartier projeté, de pouvoir se rendre à la zone touristique et de rendre possible l'accès simple aux personnes se parquant sur le parking durant la période estivale. A la fin du trottoir, on trouve le passage piétons équipé d'un plateau de surélévation similaire aux autres. Une fois de plus, avec ce principe, nous obligeons les automobilistes à ralentir et ainsi limitons la possibilité d'accélérer inutilement.

Trottoir avec passage piétons sécurisé



### 3.4 Passage piétons et arrêt de bus zone touristique

Ce secteur particulièrement sensible marque le début d'une longue ligne droite pour le plus grand bonheur des automobilistes chevronnés, amoureux des accélérations fulgurantes, raison pour laquelle nous prévoyons de réaliser un décrochement vertical de forme trapézoïdale avec passage piétons, permettant ainsi de sécuriser le passage et empêcher ainsi les excès de vitesse dans ce secteur. Nous profitons de ces travaux afin d'également réaliser l'adaptation plus conforme des arrêts de CarPostal. Tenant compte de divers avis et remarques, nous avons prévu de marquer une bande

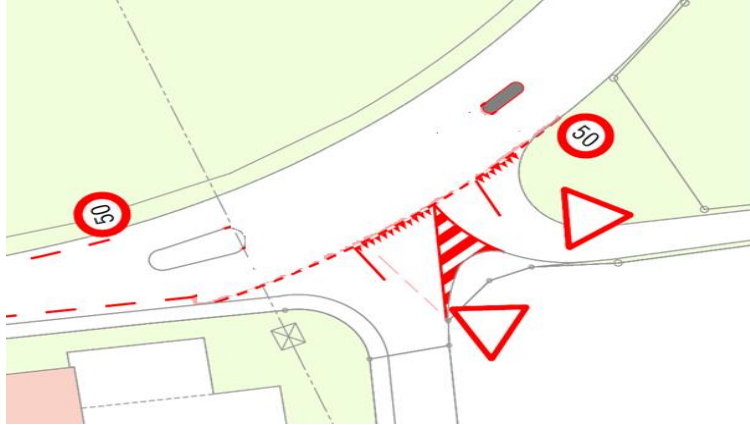




### 3.6 Intersection Maison-Rouge

La sortie très fréquente des poids lourds pour les besoins des entreprises installées dans la zone industrielle lourde nous a obligés, au début de cet été, à réaliser quelques petits aménagements par marquage. Ceci permet clairement d'inviter les chauffeurs de ces engins conséquents à tenir leur voie.

Carrefour Maison-Rouge

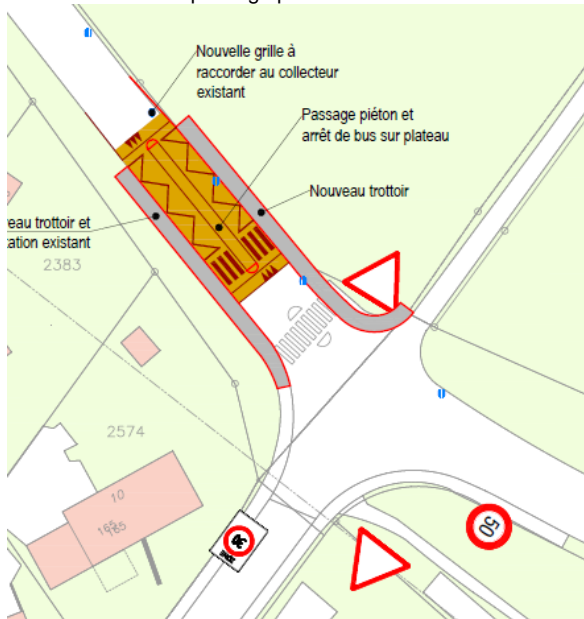


### 3.7 Carrefour Epagnier-Maupré

Cette dernière mesure aura fait couler beaucoup d'encre, nous osons espérer que le projet présenté ci-après permettra de clore définitivement le chapitre après sa réalisation.

Etant donné que les arrêts de CarPostal existent déjà à cet endroit, il s'agit désormais de mettre aux normes, notamment par la création d'un dégagement suffisant pour monter ou descendre de 2 mètres. Il sied de reprendre l'ensemble de la zone en y apposant un plateau de surélévation sur lequel viendra le passage piétons muni d'un îlot, comme à ce jour avec une séparation des voies sur toute la longueur des arrêts (environ 15 mètres), dans la même veine que celui de Marin-Centre ou encore celui des Indiennes. Cette installation aura pour objectif de faire ralentir les véhicules et notamment les poids lourds et nécessitera l'achat d'une petite surface de terrain (environ 22 m<sup>2</sup>) pour créer le trottoir du côté Est servant de zone de délestage des voyageurs.

Arrêts CarPostal et passage piétons sécurisé



Emprise pour la création du trottoir



### 3.8 Aménagements en réserve

Ci-dessus, nous avons évoqué les grandes lignes des projets que nous souhaitons réaliser, convaincus que ce sont des mesures utiles et peu coûteuses eu égard aux premières estimations. Cependant, nous souhaitons encore garder la possibilité de réaliser des places de stationnement le long de la route des Marais du même type qu'à la rue de la Gare Ouest. Cette mesure peut être

réalisée relativement simplement, sans grands frais, que nous pouvons régler en dernier ressort s'il est constaté que l'objectif souhaité n'est pas totalement atteint.

#### 4 Planification

L'objectif étant de procéder par étape, nous souhaitons réaliser les travaux de la manière suivante :

1. 21 septembre 2017 : présentation au Conseil général
2. 9 novembre : fin du délai référendaire
3. (3.4) Mi-novembre : réalisation du ralentisseur à route des Marais
4. (3.1) Mars 2018 : réalisation du carrefour de Paul-Vouga
5. (3.3) Octobre 2018 : réalisation du cheminement piétonnier et accès à la zone touristique
6. (3.6) Mars 2019 : réalisation de la mesure carrefour Epagnier-Maupré
7. (3.2) Courant 2019 : réalisation du passage piétons au bout du cheminement piétonnier

#### 5 Coûts

Les mesures de ralentissement et de régulation du trafic représentent un certain coût qu'il s'agira d'entreprendre de manière intelligente avec une réalisation par étapes et au gré des besoins identifiés pour d'autres acteurs ou intervenants.

n°	Mesures	Coûts TTC
3.1	Carrefour Paul-Vouga	49'699.00
3.2	Passage piétons au bout du cheminement piétonnier	10'597.00
3.3	Cheminement piétonnier et accès à la zone touristique	53'397.00
3.4	Passage piétons et arrêts de bus zone touristique	39'268.00
3.5	Plateaux ralentisseurs route des Marais	11'342.00
3.6	Intersection Maison-Rouge (marquage et délimitation des voies déjà réalisés)	2'500.00
3.7	Carrefour Epagnier-Maupré	55'284.00
	Honoraires d'ingénieur y compris direction des travaux	10'000.00
	Honoraires géomètre et notaire	8'000.00
	Sous-total	240'087.00
	Sous-total arrondi	240'000.00
	Divers et imprévus arrondis (10%)	24'000.00
	<b>Total coûts de réalisation</b>	<b>264'000.00</b>

#### 6 Conclusion

Comme vous pouvez le constater, les mesures préconisées sont raisonnables, sobres et se veulent efficaces. Par ces mesures, nous pourrions garantir une sécurité acceptable pour les usagers sans un investissement démesuré. Avec une planification sur 3 ans, nous assurons de rester dans la prévision des investissements. Nous pensons aussi que ces mesures pourront faire disparaître les rodéos et les nuisances qui s'ensuivent. Nous rassurons aussi la direction des entreprises de la ZIL avec une sécurité supplémentaire pour leurs chauffeurs.

Pour les arguments évoqués ci-avant, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant un crédit d'engagement de 264'000 francs pour la réalisation de mesures de ralentissement du trafic entre le quartier Paul-Vouga et le carrefour Epagnier-Maupré.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 28 août 2017

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : projet d'arrêté concernant un crédit d'engagement de 264'000 francs pour la réalisation de mesures de ralentissement du trafic entre le quartier Paul-Vouga et le carrefour Epagnier-Maupré

21  
septembre  
2017

**Arrêté du Conseil général**  
concernant  
**un crédit d'engagement de 264'000 francs pour la réalisation de mesures de ralentissement du trafic entre le quartier Paul-Vouga et le carrefour Epagnier-Maupré**

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu la loi sur les communes (LCO), du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général de commune (RGC), du 19 février 2009,

Entendu le rapport de la commission financière,

Entendu le rapport de la commission des travaux publics et des services industriels,

Entendu le rapport de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération,

Sur la proposition du Conseil communal,

**a r r ê t e**

- Crédit :
- a) montant **Article premier**  
Un crédit d'engagement de 264'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'application de mesures de ralentissement du trafic entre le quartier Paul-Vouga et le carrefour Epagnier-Maupré.
- b) amortissement **Art. 2**  
La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie au taux de 2%.
- c) financement **Art. 3**  
Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Emprises
- a) achat **Art. 4**  
<sup>1</sup>Le Conseil communal est autorisé à acquérir les surfaces nécessaires à l'aménagement de la place de délestage pour l'arrêt de CarPostal.  
<sup>2</sup>Cette surface est estimée à 22 m<sup>2</sup> de terrain et sera à détacher du bien-fonds 3249 du cadastre de Marin-Epagnier, au prix de 6 francs le m<sup>2</sup>.
- b) frais **Art. 5**  
Tous les frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, etc., sont à la charge de la commune.
- c) signature **Art. 6**  
Le Conseil communal signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.
- Exécution **Art. 7**  
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      Le secrétaire,

J. Homberger

L. Rieder